



Abolition du travail des enfants sur les plateformes de pêche (Indonésie)



Organisation
internationale
du Travail

CONTEXTE

Les plateformes jermal, conçues pour la pêche, se trouvent en général à une distance comprise entre 6 et 19 miles (10 à 30 kilomètres) des terres du Nord Sumatra et de l'Indonésie, cette distance pouvant atteindre 37 miles (soit 60 kilomètres). Les conditions de travail y sont extrêmement difficiles. Les risques d'accidents mortels ou qui mettent la vie en danger sont bien présents. Cela peut venir des morsures de serpents de mer ou des blessures occasionnées par les filets ou divers équipements utilisés pour la pêche. Les risques de noyade sont également importants. L'environnement de vie sur la plateforme en ce qui concerne l'hygiène et les besoins et installations de base est bien médiocre. Pendant trois mois, les enfants sont éloignés de leur famille et de leur lieu d'origine, ce qui ne manque pas d'entraîner des effets négatifs psychologiquement parlant. Il s'agit aussi souvent d'enfants vulnérables aux abus physiques et sexuels.

Le projet de l'IPEC, mené en collaboration avec le Gouvernement provincial du Nord Sumatra, a permis d'œuvrer de décembre 1999 à juillet 2004 en faveur de l'élimination des pires formes de travail des enfants dans le secteur. Ce projet avait trois objectifs: (1) mettre en place un mécanisme durable visant à soustraire les enfants de travaux dangereux pour eux, tels qu'ils existent dans la pêche sur plateformes jermal, et à les empêcher de s'y soumettre; (2) renforcer la capacité des institutions et organisations qui œuvrent au niveau national ou de la communauté afin de leur permettre de prévoir, lancer, mettre en œuvre et évaluer les mesures destinées à empêcher et, peu à peu, à éliminer le travail des enfants; et (3) soustraire tous les enfants engagés dans des travaux dangereux dans le secteur de la pêche sur plateformes jermal; empêcher les enfants à risque de s'engager dans un tel travail; et accroître les revenus des membres adultes de la famille, en particulier les femmes, grâce à des régimes de sécurité sociale. De 2004 à 2009, les ressources nécessaires pour poursuivre ces activités bénéfiques ont été allouées grâce au budget de la province.

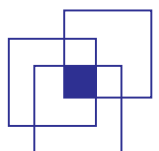
ACTION

Pour résoudre ces problèmes et atteindre les objectifs, les stratégies énoncées dans le projet étaient les suivantes:

- Accent mis en priorité sur la prévention
- Retrait systématique des enfants travaillant qui effectuent des travaux dangereux
- Changement d'attitudes et de comportements grâce à une prise de conscience
- Renforcement des capacités et création de réseaux
- Meilleure participation des parties prenantes et transfert de l'appropriation du problème
- Assistance directe ciblée.

Ces stratégies ont été appliquées dans le cadre de quatre sous-programmes : (1) Recherche et documentation, (2) Surveillance du travail des enfants, (3) Protection sociale, (4) Renforcement des capacités et sensibilisation.

Bonnes pratiques



“...on peut lire qu'une forte prise de conscience du travail des enfants a été suscitée parmi les enfants concernés, leurs parents et au sein des villages souvent éloignés. Les activités entreprises dans le cadre du projet ont rompu le silence et entraîné une vaste alliance contre l'utilisation des enfants dans des travaux dangereux. Il apparaît clairement que les attitudes et les comportements au sein des groupes de population concernés ont évolué...”

RÉSULTATS

En collaboration avec les partenaires sociaux et avec des parties prenantes moins directement impliquées, le projet a permis les réalisations suivantes :

Faire évoluer les attitudes et les comportements au niveau de la communauté, par le biais de la sensibilisation: Dans la conclusion d'une évaluation externe, on peut lire qu'une forte prise de conscience du travail des enfants a été suscitée parmi les enfants concernés, leurs parents et au sein des villages souvent éloignés. Les activités entreprises dans le cadre du projet ont rompu le silence et entraîné une vaste alliance contre l'utilisation des enfants dans des travaux dangereux. Il apparaît clairement que les attitudes et les comportements au sein des groupes de population concernés ont évolué. Cette évolution a eu lieu grâce au projet exécuté en collaboration avec les ONG locales, dans le cadre duquel l'interaction et le travail auprès des familles et de leurs communautés respectives ont été intenses. Ainsi, les populations ont été largement sensibilisées aux effets négatifs du travail des enfants et les changements de leurs attitudes et de leur comportement à cet égard ont été flagrants. Parmi les points forts de ce projet, on citera les discussions de groupe ciblées, dans lesquelles intervenaient des chefs de file, officiels ou non, du village où avaient lieu les discussions, ainsi que des parents d'enfants à risque ou travaillant, ou encore les vastes campagnes d'information menées par les stations de radio locales.

Amélioration des capacités et création de partenariats: Le projet a réussi à susciter le soutien de toutes les principales parties prenantes, y compris les départements gouvernementaux concernés, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les associations professionnelles, les institutions académiques, les médias, les professeurs, les ONG, la communauté locale et les enfants qui travaillent, ainsi que leurs familles. Une des composantes du projet était axée sur le renforcement des capacités des parties prenantes concernées, dans le but d'améliorer leur capacité à lutter contre le problème du travail des enfants. Une formation sur la conception, la gestion et l'évaluation des programmes d'action, ainsi que sur la connaissance technique des questions relatives au travail des enfants a été organisée à l'intention des principaux partenaires. Cette formation portait notamment sur les principes fondamentaux de surveillance et sur l'apprentissage des conventions n° 138 et n° 182. L'organisation de réunions régulières des parties prenantes a été un excellent moyen de permettre aux institutions chargées de la mise en œuvre de s'approprier réellement le projet. Dans le cadre de celui-ci, des journalistes ont aussi été invités régulièrement à des discussions matinales autour d'une tasse de café, qui ont permis d'aborder des sujets intéressants. Ces discussions ont connu un vif succès à l'échelle locale comme à l'échelle nationale.

Mise en place d'un mécanisme de surveillance du travail des enfants : Le projet a facilité la mise en place d'une équipe de surveillance du travail des enfants, appelée «Equipe de surveillance intégrée». Cette équipe était composée de représentants de plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris des bureaux social, de la main-d'œuvre (inspection du travail), de la santé et de la pêche, qui travaillent à l'échelle de la province ou de la régence. Le service de la marine, ainsi que plusieurs ONG, étaient eux aussi représentés au sein de cette équipe. Cette dernière a mené une mission de surveillance régulière et a permis le retrait d'enfants qui travaillent, que ce soit sur les plateformes jermal ou dans leurs villages.

L'Equipe de surveillance intégrée avait pour principal rôle de veiller à ce que les enfants soient soustraits aux travaux dangereux, à ce que les lieux de travail soient exempts d'enfants qui travaillent, et à ce que les enfants soient tenus à l'écart d'autres formes de travail dangereux, une fois qu'ils auront été retirés du travail. La réalisation de ces objectifs est passée par une surveillance active des plateformes jermal, des lieux de protection sociale, des familles et des enfants eux-mêmes. Les bases de données établies dans le cadre du projet contiennent des données régulièrement mises à jour sur les enfants à risque et leurs familles, les enfants en situation de travail des enfants, et les

enfants qui travaillent, de même que sur d'autres personnes concernées par le projet.

Cadre d'action propice à l'élimination des pires formes de travail des enfants au Nord Sumatra. Le projet préconisait pour le Nord Sumatra un cadre d'action propice à l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la pêche sur les plateformes jermal. Grâce aux aides techniques que lui a apportées le projet, le Nord Sumatra a été la première province indonésienne à créer un comité d'action provincial en vertu du Décret du 7 octobre 2002. Les comités provinciaux s'acquittent du mandat qui leur est confié en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants en se fondant sur leur Plan d'action provincial. De plus, la province du Nord Sumatra a instauré le Décret provincial n° 5/2004 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Diminution du nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux: La première série de visites de surveillance de toutes les plateformes (157) a eu lieu en 1999. Un total de 185 enfants travaillant a été repéré pendant la période des visites. Au cours de la dernière série de visites de toutes les plateformes jermal, qui a eu lieu en février 2004, seuls 22 enfants ont été répertoriés. L'équipe a également noté que le nombre de plateformes jermal en fonctionnement ne cessait de diminuer, et qu'à la fin du projet, ces plateformes n'étaient plus 68 dans 3 régences côtières (Deli Serdang, Asahan et Labuhan Batu).

DURABILITÉ

Ce cadre d'action propice a été à l'origine d'initiatives prises à l'échelle de la province et de la régence par les secteurs exécutif et législatif de gouvernement, lesquelles ont reçu l'appui de la société civile. On citera par exemple la mise en place de divers comités d'action dans dix municipalités ou districts de la province du Nord Sumatra. Tout comme le comité d'action provincial, les comités d'action des municipalités ou des districts s'acquittent du mandat qui leur est confié en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants en se fondant sur les Plans d'action de districts ou de municipalités.

Jusqu'en 2004, l'Equipe de surveillance intégrée fonctionnait avec les fonds alloués par l'IPEC au projet sur les plateformes de pêche jermal. A partir de cette année 2004, l'exécution des activités de surveillance ont été intégrées au budget de fonctionnement (APBD) de la province du Nord Sumatra, de même qu'à celui de plusieurs régences de la province, où les efforts d'élimination des pires formes de travail des enfants ont été incorporés dans le programme de la régence. L'intégration de la surveillance du travail des enfants dans le budget a été proposée par les départements du travail de plusieurs régences, puis acceptée par le BAPPEDA, organisme chargé de la planification à l'échelle de la province. C'est en grande partie grâce à la participation, dès le début du projet, du BAPPEDA dans des ateliers et autres activités organisées dans le cadre du projet que l'organisme a pu mesurer l'importance que revêt la surveillance du travail des enfants. Le Comité d'action provincial sur l'élimination des pires formes de travail des enfants étudie actuellement la possibilité d'élargir le mandat de l'Equipe de surveillance intégrée afin d'y insérer la surveillance d'autres types de pires formes de travail des enfants dans le Nord Sumatra.

LEÇONS APPRISSES

Ce projet a montré que la surveillance du travail des enfants peut être effectuée par des partenaires locaux. En clair, il existe deux principaux avantages à constituer une équipe de surveillance intégrée composée d'organisations des provinces et des régences dans lesquelles se trouvent les plateformes jermal. Premièrement, ces organisations connaissent très bien la situation locale et seront toujours présentes au Nord Sumatra. Deuxièmement, l'équipe de surveillance intégrée qui visite les plateformes jermal comprend des inspecteurs du travail qui sont mandatés pour faire cesser le travail sur ces plateformes dès lors que celles-ci ne respectent pas le droit du travail.

A partir des leçons tirées en termes de surveillance du travail des enfants, l'on procède actuellement dans le cadre du projet EAST du BIT (Education et formation professionnelle pour

l'emploi des jeunes) pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans les provinces orientales de l'Indonésie à une réplique du modèle du système de surveillance du travail des enfants présenté par l'IPEC. Ce projet a lieu dans trois provinces, qui sont le Sud Sulawesi, Nusa Tenggara Timur (NTT) et Papua. L'intégration de ce modèle dans le Plan d'action local des trois provinces en question en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants a permis d'obtenir des résultats très positifs. En particulier, c'est grâce à elle que la prise de conscience des parties prenantes a pu être améliorée, que leur engagement dans la lutte contre le travail des enfants a été accru et que les parties ont eu plus facilement accès aux informations actualisées sur l'existence du travail des enfants et des secteurs professionnels dans lesquels on retrouve des enfants en situation de travail. Les écoles, les départements de santé, les bureaux des affaires sociales et les institutions religieuses se sont engagés à offrir des services sociaux appropriés. Il est prévu que les enfants en situation de travail repérés par l'Equipe de surveillance intégrée soient retirés de leur lieu de travail et confiés aux services sociaux compétents, en particulier ceux qui reçoivent des financements des budgets de développement national et de provinces (APBN et APBD), comme c'est le cas des écoles officielles (notamment les écoles «One Roof» et les établissements publics d'enseignement secondaire du premier cycle), les services d'éducation locaux, le département des affaires sociales ou encore celui de la santé. L'objectif visait la réinsertion des enfants dans le système scolaire d'ici la fin 2010.

Les médias pourraient jouer un rôle très efficace en contribuant à une plus grande sensibilisation du public et des responsables politiques sur l'existence des différentes formes dangereuses de travail des enfants.

CONDITIONS REQUISES

Au moment où le projet a démarré, les gens connaissaient relativement bien les risques liés à la pêche sur les plateformes jermal, et ce, grâce à une vaste campagne menée par les ONG locales au niveau local et national. Ainsi, il a été relativement facile de développer le projet. La collaboration entre le gouvernement local et le BIT a été excellente. Les modalités de coopération entre les deux parties ont été stipulées dans un Protocole d'accord signé en avril 2000 et reconduit en avril 2003.

L'engagement politique est une condition nécessaire à l'intégration de la question du travail des enfants dans la planification du développement et pour garantir les contributions de contrepartie nécessaires à sa mise en œuvre. Pour prouver son engagement en faveur de l'élimination du travail des enfants sur les plateformes jermal, le gouvernement a offert un budget de contrepartie très élevé, de presque 150.000 dollars E.-U. sur la période comprise entre 2000 et 2004.

RÉFÉRENCES

- IPEC: *Integrated and Community Based Teams Child Labour Monitoring Team: Experiences and Lessons Learned from the Fishing and Footwear Projects in Indonesia* (non publié, disponible en version électronique).

CONTACT:

Arum Ratnawati, Conseiller technique principal, IPEC Jakarta, Indonésie (arum@ilo.org).

Edy Sunarwan, Chargé de programmes, IPEC Sumatra du nord, Indonésie (sunarwan@ilo.org).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipecc - ipec@ilo.org).

Copyright © OIT - Genève Mai 2010.

